



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2017

La Poste a signé un accord social pour la création d'une fonction de Chargé de clientèle remplaçant

Anne-Laure Bourn, Directrice Générale du Réseau La Poste, et les organisations syndicales CFDT, FO et CFTC-CGC-UNSA ont signé le 20 juin 2017 un accord social majoritaire pour la création de la fonction de Chargé de Clientèle Remplaçant et la responsabilisation du management dans la gestion des remplacements. Cet accord permettra d'améliorer l'accueil des clients dans tous les bureaux, en particulier dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ce nouvel accord, qui prolonge l'accord du 1er mars 2016 sur les guichetiers/et chargés de clientèle, prévoit la création d'une fonction de « Chargé de clientèle remplaçant ». Il permet ainsi la reconnaissance de tous les postiers et postières qui exercent aujourd'hui une activité de remplacement dans les bureaux. Il définit également un cadre de gestion homogène pour tout le territoire.

L'exercice de ce métier nécessite d'acquérir de nombreuses compétences pour pouvoir intervenir dans tous les bureaux et sur toutes les activités. L'acquisition de ces compétences s'appuiera notamment sur une formation modulaire et s'accompagnera de 500 promotions supplémentaires, en plus des 6 700 promotions prévues dans l'accord du 1^{er} mars 2016.

Par ailleurs, cet accord privilégie une gestion locale et renforce la responsabilisation des managers de proximité dans le pilotage et l'organisation des moyens de remplacement. Chaque secteur bénéficiera d'une enveloppe définie en début d'année.

L'application de cet accord permettra d'améliorer l'accueil des clients dans tous les bureaux notamment dans ceux dits sensibles.

Contact presse La Poste :

01 55 44 22 37

service.presse@laposte.fr